



COMITÉ DU 19 DÉCEMBRE 2023				
DÉLIBÉRATION N°	C2023	12	19	08

- Date d'envoi de la 1<sup>ère</sup> convocation à la réunion du 13 décembre 2023 : 7 décembre 2023
- Réunion du 13 décembre 2023 : absence de quorum constatée (24 membres présent.e.s, 2 membres absent.e.s et ayant donné pouvoir, 38 membres absent.e.s et excusé.e.s)
- Date d'envoi de la 2<sup>de</sup> convocation à la réunion du 19 décembre 2023 : 14 décembre 2023
- Date d'affichage (<https://www.smedar.fr/>) : 26/12/2023
- Nb de membres en exercice : 64
- Nb de membres présents : 03<sup>1</sup>
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 01
- Nb de membres absents et excusés : 60

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
076-25760437 F-20231219-C2023\_12\_19\_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023  
Affichage : 20/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



## FINANCES

### BUDGET PRINCIPAL

### DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS - MODIFICATION

*Monsieur Stéphane BARRÉ, Président, donne lecture du rapport suivant :*

Mes Chers.ères Collègues,

La mise en place de la nomenclature M57 a été l'occasion de reprendre l'intégralité des durées d'amortissement des immobilisations.

La présente délibération a pour objet d'apporter deux modifications dans un souci d'adaptation à la réalité des durées d'utilisation des biens :

- Par l'ajout d'une durée d'amortissement de 15 ans pour les aménagements des bâtiments existants (nature 21351) ;
- Par l'augmentation de la durée d'amortissement des véhicules légers de 5 à 8 ans (nature 21828).

**Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la 1<sup>re</sup> convocation adressée le 07/12/2023 aux membres du Comité en vue de la réunion du 13/12/2023,

Vu l'absence de quorum constaté lors de la réunion du 13/12/2023,

Vu la 2<sup>e</sup> convocation adressée le 14/12/2023 aux membres du Comité en vue d'une nouvelle réunion le 19/12/2023,

Considérant l'avis favorable de la Commission de finances en date du 13 décembre 2023,

Considérant le rapport présenté,

<sup>1</sup> En application des dispositions combinées des articles L.5711-1, L. 5211-1 et L. 2121-17 du CGCT : pas de condition de quorum pour la 2<sup>de</sup> réunion de convocation.

Article unique – de fixer les modifications des durées d’amortissement des immobilisations reprises dans la grille ci-dessous, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

Compte	Libellé	Exemple de dépense	Durée (années)
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
2031	Frais d'études	Projets non suivis de réalisation	5
2032	Frais de recherche et de développement		5
2033	Frais d'insertion	Projets non suivis de réalisation	5
204xx1	Subventions d'équipement versées pour des biens mobiliers, matériels et études		5
204xx2	Subventions d'équipement versées pour des bâtiments et installations		15
2051	Concessions et droits similaires	Logiciels	2
<b>Immobilisations corporelles</b>			
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes		15
21318	Construction d'autres bâtiments publics	Construction de bâtiment	20
21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics	Aménagements des bâtiments existants	15
21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics	Process Centre de tri	10
21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics	Process UVE	20
21533	Réseaux câblés		15
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	Tout matériel de lutte contre les incendies	5
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		10
21828	Autres matériels de transport	Véhicules légers	8
21828	Autres matériels de transport	Véhicules utilitaires inférieurs à 3,5 tonnes	8
21828	Autres matériels de transport	Véhicules utilitaires et industriels supérieurs à 3,5 tonnes, remorques immatriculées	10
21838	Autre matériel informatique	Ordinateurs, serveurs,...	5
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers		10
2185	Matériel de téléphonie		5
2188	Autres immobilisations corporelles	Electroménager, Outillage technique à main	5
2188	Autres immobilisations corporelles	Equipements, engins d'exploitation	10

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'accepter à l'unanimité les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.**

**Nb de votes POUR            04            FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS**  
**Nb de votes CONTRE        00            POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
**Abstention(s)                00**